



# Réunion Publique d'ouverture

## Fécamp

**Le lundi 25 mars 2013**

Date : Le 25 mars 2013  
Heure d'Ouverture : 18h30  
Lieu : Cinéma Le Grand Large- Salle 1  
Durée : 2 heures et 3 minutes  
Participants : 225 personnes

***Réunion Publique animée par Olivier GUERIN, président de la CPDP***

### **Intervenants en tribune :**

#### **Pour la CPDP :**

- ✓ Olivier GUERIN, président
- ✓ Alain CAPMAS, membre
- ✓ Jean-Paul ESCANDE, membre
- ✓ Joëlle FODOR, membre
- ✓ Dominique PLANCHON, membre

#### **Pour EDF EN :**

- ✓ Bertrand ALLANIC, Directeur de projet
- ✓ Damien LEVECQUE, Coordinateur de projet
- ✓ Pierre PEYSSON, Chef de projets WPD

### **Olivier GUERIN**

Je donne la parole à M. le Maire de Fécamp pour un mot d'accueil.

### **Patrick JEANNE**

Bien Monsieur le président je vous remercie d'avoir installé la commission du débat public ici à Fécamp pour cette première réunion. Fécamp bien sûr est concerné au premier chef par ce sujet. Je souhaiterais associer Madame la Députée à mes propos en vous disant que ce sujet nous a tenu en haleine depuis 2007 donc vous voyez la dimension et la durée de ces moments sur Fécamp. Me dire que nous nous sentons un peu dépossédés d'ailleurs de ce sujet depuis qu'il est porté au niveau national, mais retour au local nous fait beaucoup plaisir et nous attendons bien sûr beaucoup de ce débat. Fécamp a une expérience déjà des éoliennes terrestres, aujourd'hui le sujet se porte sur l'éolien en mer, nous avons beaucoup travaillé ce sujet, vous le savez, en concertation. Je crois que ce qui a marqué beaucoup ce sujet c'est qu'on a pu, avec d'ailleurs la société WPD, développer un partenariat local qui a débouché sur le fait que Fécamp soit retenu parmi les sites français avec aujourd'hui un consortium dont nous sommes heureux de connaître des noms — nous avons découvert les noms comme vous tous —, et nous en sommes heureux. Voilà, nous vous livrons nos concitoyens pour ce débat, sachez qu'ici il y a beaucoup d'initiés sur la question, je pense que le débat sera riche, en tous les cas nous y participerons de manière bien sûr objective, comme cet intitulé, le débat est démocratique et nous pensons qu'il sera de bonne tenue. Merci.

*Applaudissements*

### **Olivier GUERIN**

Merci Monsieur le Maire. Cette réunion est la première réunion de ce débat public sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp. Je présenterai le cadre général du débat public, ensuite Julien THOMAS qui est adjoint au chef de bureau des énergies renouvelables au ministère du Développement Durable présentera le développement des énergies renouvelables en France. Vous pourrez le questionner si vous voulez avoir des précisions sur le cadre général de ce sujet et ensuite on en viendra au projet lui-même qui sera présenté par le président d'EDF Energies Nouvelles qui est président de la société de projet, la société Eolienne Offshore des Hautes Falaises et le projet sera présenté plus en détail par M. Bertrand ALLANIC directeur de projet lui-même. Ensuite, nous passerons au débat lui-même avec une première phase de questions et ensuite une phase d'intervention.

Donc le cadre général du débat public, un rappel, deux textes, la convention d'Aarhus qui est une convention qui a été signée au niveau européen : « Les États signataires garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement » ; et en ce qui concerne les textes français dont les plus anciens datent maintenant d'une vingtaine d'années, un peu moins de 20 ans, le code de l'environnement : « la commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipements d'intérêt national », des projets d'une certaine importance.

Alors le débat lui-même, il porte d'abord sur l'opportunité du projet, faut-il ou non réaliser ce projet, les objectifs, quels sont les objectifs du projet et les grandes caractéristiques du projet lui-même. Le débat se

déroule avant toute décision définitive du maître d'ouvrage, en amont de sa décision et il est animé par une Commission Particulière du Débat Public qui a été nommée par la Commission Nationale du Débat Public donc cette autorité administrative indépendante. La commission c'est important est indépendante, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ou aucune autre partie prenante au projet et elle est neutre, elle ne prend pas position sur le projet et c'est une des grandes différences par rapport à l'enquête publique, n'attendez pas de nous en fin de débat que nous prenions position en disant nous émettons un avis favorable ou défavorable, nous rendons seulement compte des interventions des uns et des autres, nous ne prenons pas position sur le projet. Cette commission particulière, elle est ici au complet avec dans l'ordre à la table : Alain CAPMAS, Joëlle FODOR, Dominique PLANCHON et Jean-Paul ESCANDE. Elle a été nommée donc par la Commission Nationale du Débat Public. Son rôle c'est d'organiser le débat pour permettre à chacun, à tout public d'abord de s'informer sur le projet, c'est le premier objectif — on ne peut prendre position que si on connaît le projet lui-même — donc s'informer à partir des documents qui sont diffusés, de poser des questions pour avoir des informations complémentaires sur tel ou tel point et bien sûr d'obtenir des réponses du maître d'ouvrage ou d'autres acteurs qui peuvent intervenir sur le projet, donc de s'informer d'abord et puis ensuite d'exprimer des avis qui peuvent être critiques, des suggestions.

La Commission Particulière veille au respect de trois principes essentiels. D'abord la transparence, toute l'information doit être accessible et la commission y veille. Le maître d'ouvrage apporte aussi sous le contrôle de la Commission Particulière une réponse à toutes les questions posées. Le deuxième point qui n'est pas toujours très bien compris de tous, c'est l'équivalence. La Commission Particulière sous l'autorité de la Commission Nationale garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer, quel que soit son statut, sa représentativité et ceci dans les mêmes conditions pour chacun. Et enfin l'argumentation, le débat public ce n'est pas un référendum pour ou contre un projet, c'est un projet qui est débattu et la commission veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soit argumenté. Si vous avez un avis, si vous souhaitez exprimer un avis, il faut que vous développiez les raisons pour lesquelles vous prenez position sur le projet. C'était le rôle de la Commission Particulière. Le rôle du maître d'ouvrage lui-même, le maître d'ouvrage c'est la société Eolienne Offshore des Hautes Falaises qui vous sera présentée plus précisément après. Cette société de projet d'abord rédige un dossier, une synthèse de présentation du projet qui ont été mis à votre disposition à l'entrée de la salle et que vous pouvez aussi consulter sur le site Internet. Ensuite lors de ces réunions, ce projet vous sera présenté et le maître d'ouvrage répondra à vos questions, les questions que vous pourrez poser ici dans la salle ou des questions que vous pouvez poser par Internet ou par courrier. Et enfin le maître d'ouvrage, après le débat public, prendra une décision quant aux principes et aux conditions de poursuite du projet. Le périmètre du débat, donc le débat a été fixé par la Commission Nationale du 20 mars au 20 juillet de cette année, il porte, je l'indiquais tout à l'heure, d'abord sur l'opportunité du projet, faut-il ou non réaliser ce projet et sur les principales thématiques que nous avons dégagé à la suite des entretiens que nous avons eu avec de nombreux acteurs intervenants qui sont : les emplois et la formation professionnelle, les paysages et le tourisme, le temps du chantier, l'environnement et la biodiversité, les pêcheurs professionnels et les usagers de la mer. Et puis un débat qui ne dépend pas, une question qui ne dépend pas exactement du maître d'ouvrage, mais qui est lié au projet c'est celui du raccordement de ce projet au réseau de transport d'électricité, aux lignes à haute tension. Ce raccordement est effectué depuis un site en mer jusqu'au site à terre par une autre filiale d'électricité de France qui est réseau de transport d'électricité qui est chargée en gros des lignes à haute tension. Et cette question de raccordement électrique qui a donné lieu à une

présentation particulière faite par RTE donnera lieu également à un débat. Donc ce débat, vous pouvez, encore une fois vous informer, poser des questions, donner votre avis à la fois lors des réunions publiques comme ce soir et nous tiendrons huit réunions publiques et puis et c'est aussi quelque chose d'important sur le site Internet. Je ne dirais pas que tout le monde est branché, mais Internet est accessible maintenant de façon de plus en plus large et ce qui permet à tout le monde d'avoir accès à l'information, de pouvoir poser des questions et de pouvoir intervenir, donner son avis donc c'est un second lieu de débat avec des forums de discussion notamment qui auront lieu sur ce site Internet. Et puis enfin chacun peut apporter des contributions écrites où il développe son avis. Alors les réunions publiques, je les rappelle, mais vous en avez eu le calendrier sur le journal du débat qui vous a été diffusé, cette première réunion, une réunion générale qui se tiendra le 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval et des réunions thématiques le 27 avril à Étretat, le 14 mai au Havre, le 24 mai à Saint-Pierre-en-Port, le 4 juin à Fécamp, le 25 juin de nouveau ici et une réunion de clôture le mercredi 10 juillet, mais le débat lui-même ne se termine que le 20 juillet et vous pourrez donc continuer à intervenir, à poser des questions, à exprimer votre avis jusque à la fin de ce débat le 20 juillet. Et enfin, ce qui est un peu à part avec des collégiens de Fécamp, un atelier qui se déroulera notamment sur les emplois, la formation professionnelle. Ce sont donc les réunions publiques qui sont classiques si je puis dire dans ce type de débat, mais encore une fois le débat a lieu aussi sur Internet, l'adresse vous est rappelée ici, elle est peut-être un peu compliquée, mais Google ou un autre moteur de recherche permet d'avoir accès facilement à ce site de débat public. Ce qui est important, c'est le débat public éolien en mer à Fécamp donc sur ce site Internet, d'abord un système de questions-réponses, vous posez vos questions et le maître d'ouvrage ou d'autres intervenants répondent à ces questions et nous souhaitons que les réponses soient faites rapidement, nous y veillons rapidement et complètement. Et ces espaces de discussion qui permettent de poursuivre les débats en lien avec les réunions publiques ou en échange sur les expressions qui peuvent être formées par d'autres Internet. L'expression de tous, des avis, des contributions écrites qui peuvent être déposées directement sur le site Internet ou envoyées à la Commission Particulière dont vous avez l'adresse des bureaux qui sont situés à Fécamp ; des cahiers d'acteurs, un mot sur ces cahiers d'acteurs, ce sont des contributions qui sont élaborées par des personnes morales donc qui ne peuvent pas être rédigées par toute personne, mais uniquement par des personnes morales qui peuvent être des collectivités, des associations ou d'autres groupements et qui doivent apporter un enrichissement au débat c'est-à-dire que nous souhaitons que l'avis exprimé dans ces cahiers d'acteurs apporte un regard sur l'ensemble du projet et soit un avis complet. Et ces avis, ces cahiers d'acteurs contrairement aux autres documents qui sont seulement diffusés sur Internet, ces cahiers d'acteurs sont également imprimés et seront disponibles lors des réunions publiques. Je voudrais quand même dire ici que tous les avis quel que soit leur forme, les avis, les contributions, les cahiers d'acteurs, il en sera rendu compte dans le compte rendu, tous ces documents, donc de tous ces avis. Après le débat, dans les deux mois du 20 juillet, donc avant le 20 septembre, la Commission Particulière rédigera le compte rendu du débat. Encore une fois j'insiste sur le fait que d'abord la Commission ne prendra pas parti sur le projet et ensuite elle rendra compte de tous les avis exprimés au cours des réunions publiques sur le site Internet dans des contributions ou dans des cahiers d'acteurs. Et le président de la Commission nationale rédige le bilan de ce débat. Et dans les trois mois de la publication de ces documents le maître d'ouvrage prendra une décision et la publiera sur la suite donnée au projet.

Voilà le cadre général, donne des précisions sur le débat qui s'ouvrira après les interventions pour dire qu'il y a deux temps dans notre débat pour permettre à chacun de s'exprimer. Un premier temps ce sont les questions

qui peuvent être posées par oral, par les intervenants directement, ce sont uniquement des questions donc c'est court et ça ne dépasse pas 1 min, mais ce sont aussi des questions que vous pouvez poser par écrit, on vous a donné des papiers que vous pouvez remplir, vous les donnez aux hôtes et ces questions écrites seront posées au maître d'ouvrage au cours de la réunion. Et puis dans un second temps, donc après ces premières réponses aux questions, des avis et interventions qui là sont plus argumentés et peuvent se développer pendant un temps de trois minutes au maximum. Alors si vous souhaitez intervenir, vous vous présentez, vous vous levez pour qu'on vous voie, vous vous présentez et je vous remercie de ne pas dépasser ces temps de parole qui ont été indiqués qui seront rappelés d'ailleurs sur un chronomètre pour permettre à tous de s'exprimer dans les mêmes conditions. Je vous remercie de votre attention, je passe maintenant la parole à M. Julien THOMAS qui fera une présentation sur les énergies renouvelables.

### Julien THOMAS

Bonsoir à tous, merci, Monsieur le Président. J'avais quelques slides de présentation, voilà. Merci de me donner l'occasion d'intervenir, je vais vous présenter rapidement avant de laisser la parole au maître d'ouvrage, le cadre général de la politique de développement des énergies renouvelables en France, mais finalement pourquoi on est là ce soir, ici. Je voulais aborder principalement trois points. Le premier, vous rappeler ou vous présenter les objectifs européens et français que l'on a en matière de développement d'énergies renouvelables qui sont des objectifs contraignants, vous présenter également l'appel d'offres éolien en mer qui a été publié en juillet 2011 et aux termes duquel le consortium Éolien maritime France a été retenu comme lauréat pour le parc de Fécamp et puis vous présenter également le débat public et la transition énergétique puisque vous n'êtes pas sans savoir que le président de la République a été élu notamment sur un engagement de réduire à 50 % la part de l'électricité nucléaire dans le mixte électrique et que le gouvernement a décidé de lancer dès à présent un débat national sur la transition énergétique dont je vous parlerai en fin de présentation. Sur les objectifs, le contexte européen, on a un objectif communautaire dit « des 3 x 20 » qui a été adopté au printemps 2007 — si on peut passer à la slide suivante s'il vous plaît, voilà ça évite d'avoir trop de texte —, donc l'Europe s'est engagée à augmenter de 20 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Cet objectif européen a été décliné entre tous les pays, entre tous les états membres et pour la France ça s'est traduit par un objectif à l'horizon 2020 de plus 23 % des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie au sens large et c'est ce qui est représenté sur ce petit graphique, on ne parle pas seulement d'électricité, on parle aussi de chaleur renouvelable et de biocarburant. Les objectifs de développement des énergies renouvelables en matière d'électricité représentent environ 35 % de l'effort à fournir. Slide suivante s'il vous plaît. Cette slide simplement pour vous montrer qu'à l'issue de cet engagement européen, la France s'est dotée d'un plan national d'action des énergies renouvelables, en faveur des énergies renouvelables qui a été remis à la Commission en juillet 2010 et qui présente la trajectoire à suivre pour atteindre cet objectif. La France a remis un plan national d'action comme tous les autres états membres et la France présente tous les deux ans un rapport d'avancement donc nous avons remis fin 2012 notre premier rapport d'avancement qui montre qu'on est globalement sur la trajectoire cible. J'en viens maintenant aux objectifs, plutôt sur l'électricité qui sont déclinés eux par filière de production d'électricité dans ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, tout ça pour dire que filière par filière nous avons un objectif détaillé donc on retrouve ici le solaire photovoltaïque, la biomasse, l'Hydro électricité et aussi et surtout l'éolien notamment l'éolien terrestre avec un objectif de 19 000 MW de capacité de production installée à

l'horizon 2020. Donc vous voyez que le gros de l'effort en matière d'électricité renouvelable est fait sur l'éolien terrestre, pourquoi, parce qu'aujourd'hui c'est l'électricité renouvelable la plus compétitive dont le développement impacte le moins la facture du consommateur d'électricité et on retrouve aussi ce qui nous intéresse ce soir l'objectif en matière d'éolien en mer, 6000 MW de capacité de production à installer en 2020. Sur la diapositive suivante, je voulais simplement présenter rapidement ce qui a conduit également à considérer l'éolien en mer en plus de l'éolien terrestre, finalement pourquoi on a décidé de favoriser l'implantation d'éoliennes en mer plutôt que sur terre, et bien parce que l'éolien en mer présente des avantages par rapport à cette production terrestre. Je pense que le maître d'ouvrage pourra en parler plus en détail que moi, mais le vent souffle plus fort et de manière plus régulière, donc la production d'énergie est meilleure en tout cas plus importante. L'impact paysager peut être plus limité si c'est travaillé correctement puisqu'on est plus loin des habitations — pour le parc de Fécamp on doit être à une distance d'environ 13 kms si je me souviens bien, de Fécamp — et puis l'avantage important de l'éolien en mer, en termes de développement de filière, c'est le fait qu'une part importante de la valeur ajoutée est nécessairement locale, c'est ce qui est figuré sur cette analyse de la chaîne de valeur qui est peut-être un peu hermétique pour le novice, mais qui montre qu'on a au moins 50 % de la valeur ajoutée pour la filière éolienne en mer qui est locale, donc qui sera forcément très local ou régional en tout cas.

J'en viens à l'appel d'offres éolien en mer qui a été lancé donc le 11 juillet 2011. Il a été choisi de le lancer sur cinq zones que vous retrouvez sur cette carte : le Tréport, Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. L'objectif était de pouvoir développer au moins 3000, au plus 3000 MW répartis sur ces cinq zones c'est-à-dire la moitié de l'objectif dont je vous parlais tout à l'heure, l'objectif à installer en 2020. Le gouvernement avait choisi de procéder par appel d'offres parce que cet outil a beaucoup d'avantages au vu des caractéristiques de la filière éolienne en mer. D'abord, il permet un développement ordonné sur le domaine public maritime dans le sens où il permet de maîtriser, voire d'éviter les conflits d'usage avec les pêcheurs, les professionnels ou autres usagers de la mer en essayant de concerter au maximum en amont. Il permet également une adaptation du prix aux conditions des différents sites puisque c'est une caractéristique de l'éolien en mer et plus généralement des côtes françaises comparé à l'Allemagne qui a fait un choix complètement différent pour développer sa filière éolienne en mer. En France, les sites sont très différents les uns des autres et donc les conditions d'achat de l'électricité doivent nécessairement être différentes ce que permet de faire cette procédure d'appel d'offres. Ça permet également d'optimiser les conditions de raccordement puisque le gestionnaire du réseau de transport sait exactement, où, quand et quelle puissance devra être raccordée. Et puis surtout ça donne la visibilité aux énergéticiens et industriels pour faire émerger cette nouvelle filière et permettre une création d'emplois sur le territoire national. Slide suivant s'il vous plaît. Les candidats ont pu remettre leur offre, à la CRE, la CRE c'est la Commission de Régulation de l'Énergie, c'est le régulateur du secteur de l'énergie en France, c'est une autorité indépendante, en janvier 2012 et la CRE a évalué ces offres sur trois critères. Le premier étant le prix de l'électricité, évidemment plus le prix était bas et mieux était notée l'offre ; deuxième critère, c'était tout ce qui était volet industriel, création d'usines, maîtrise des risques techniques et puis dernier critère de notation, la prise en compte des différents usagers de la mer, des impacts potentiels sur leurs activités et des impacts potentiels sur l'environnement. Les lauréats ont été annoncés en avril 2012 par le précédent gouvernement juste avant la présidentielle et donc je les ai listés ici, on retrouve notamment Éolien Maritime France à Fécamp. Le site du Tréport a finalement été déclaré sans suite étant donné qu'il n'y avait pas eu assez de concurrence et que les prix proposés étaient trop élevés. Je continue

rapidement sur cette diapositive pour vous présenter j'allais dire la suite de la procédure. Aujourd'hui, on est au point 4 où les lauréats sont dans une phase qu'on appelle phase de levée des risques où ils font des études approfondies pour confirmer la faisabilité de leur projet, objet de l'offre qu'ils ont rendu à la commission de régulation de l'énergie. Après cette phase on entrera dans une phase d'autorisation, de délivrance des autorisations administratives et je rappelle ici que le fait d'être désigné lauréat de l'appel d'offres ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures d'autorisation, autorisations notamment au titre de l'occupation du domaine public maritime et au titre de la loi sur l'eau et ses autorisations devraient donc être délivrées en 2014/2015, début 2015 probablement ; arrivera ensuite la phase de travaux et d'exploitation du parc. Je voulais vous mentionner également comme élément de contexte sur la diapositive suivante le fait que le gouvernement a lancé la semaine dernière, lundi dernier, un second appel d'offres avec une remise des offres prévue le 29 novembre sur deux zones : on retrouve la zone du Tréport qui est remise en concurrence et puis une autre zone située entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Ce deuxième appel d'offres est là et a été présenté en tout cas par le gouvernement comme une mesure d'urgence pour soutenir la filière et empêcher un trou d'air dans l'activité, dans la mise en place de la filière.

Et enfin, je termine en vous parlant du débat sur la transition énergétique qui est en cours. Il a été lancé en novembre 2012. Je vous rappelais en introduction donc cet engagement du président de la République de réduire à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique. Il y a en plus un contexte démographique, la population mondiale augmente de plus en plus et s'accroît de plus en plus vite ce qui induit une pression sur les ressources et le gouvernement a décidé de lancer ce débat — alors la transition énergétique — qui est un débat qui s'inscrit lui-même dans ce que le gouvernement appelle la transition écologique avec trois enjeux principaux : un enjeu écologique, consommer mieux les ressources naturelles, un enjeu économique étant donné qu'il y a une pression sur les ressources, la rareté va avoir tendance à faire monter les prix de ces ressources donc on a un enjeu économique pour arriver à contenir cette hausse et puis également un enjeu social, faire en sorte que même les personnes les plus démunies puissent avoir accès à une énergie bon marché. Le débat aujourd'hui est en cours, je vous ai dit qu'il était lancé en novembre 2012, il vise à apporter des éléments de réponse aux quatre grandes questions qui sont listées ici : comment aller vers l'efficacité énergétique ? Quelle trajectoire pour atteindre cet objectif de mix énergétique en 2025 ? Les choix que l'on va faire en matière de développement des énergies renouvelables ? Et quels coûts ? Quel financement ? Comment payer cette transition énergétique ? Aujourd'hui le débat il est en train de se décentraliser, il va y avoir ainsi plusieurs cycles de réunion au sein des régions, des territoires où le grand public sera amené également à faire part de ses avis et de ses recommandations. L'ensemble de ces avis et recommandations devrait être synthétisé à l'été et débouchera sur un projet de loi sur la transition énergétique qui devrait être présenté au Parlement à l'automne, ce débat ayant donc pour vocation de redéfinir en quelque sorte le cadre de développement des énergies renouvelables et puis de définir finalement les prochaines étapes de développement des filières. Voilà je vous remercie alors je crois qu'il y a un petit temps de questions ?

### **Olivier GUERIN**

C'est ça, merci, M. THOMAS. Ici, nous sommes donc pas encore exactement sur le projet même de Fécamp c'est une présentation d'ordre général. S'il y a des questions ou des demandes de précision. Oui Monsieur.

Vous vous levez, vous vous présentez, s'il vous plaît.

### **Guillaume BLAVETTE**

Bonjour Mesdames et Messieurs, Guillaume BLAVETTE du réseau Sortir du nucléaire. Oui, je m'interroge sur l'opportunité de ce débat public ?

**Olivier GUERIN**

Ce ne sont pas des interventions ce sont des questions, alors quelle est votre question ?

**Guillaume BLAVETTE**

Alors la question que je pose c'est : quelle est la fonction de ce débat public alors qu'un comité de pilotage du projet est organisé et qu'il a eu sa première réunion en juin 2012 en préfecture de Rouen ? Comment se fait-il que ce débat public soit organisé alors que Philippe MARZOLF, vice-président de la Commission Nationale du Débat Public en 2010 à l'issue du Débat Public sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp avait émis la proposition qu'un débat public global d'échelle nationale soit mis en œuvre sur l'éolien offshore ? Et enfin dernière question, comment se fait-il que ce débat arrive en phase 4 comme vient de le souligner le représentant de la DGEC alors que sa pertinence aurait été plus grande pour accompagner la commission de régulation de l'énergie à faire ses choix ? Merci.

**Olivier GUERIN**

Vous pouvez peut-être apporter des précisions sur la concomitance entre le Débat Public et la procédure d'appel d'offres ?

**Julien THOMAS**

Oui. Alors quelques éléments de réponse. D'abord pour qu'un Débat Public — j'allais dire qui porte vraiment ses fruits — il faut quand même qu'il y ait un maître d'ouvrage qui soit désigné, il faut qu'il y ait un projet. S'il n'y a pas de projet, c'est difficile de débattre justement de l'éolien en mer. Donc comment s'est construit en fait ce processus d'appel d'offres ? On a d'abord eu en 2009/2010 une concertation menée par le préfet de région et le préfet maritime pour identifier tout d'abord des zones, des zones de moindre contrainte, des zones qui soient déjà techniquement et économiquement favorables au développement de l'éolien en mer et qui en même temps soient de moindre contrainte pour les différents usagers. Donc on a une première concertation menée à ce moment-là, ensuite effectivement il y eut la procédure d'appel d'offres qui ne vise finalement ni plus ni moins qu'à retenir un maître d'ouvrage qui a les compétences techniques et financières pour réaliser un projet. On a maintenant ce temps du Débat Public qui vise à ouvrir le débat à la société civile. Encore une fois, je le répète que le fait d'être retenu lauréat à l'appel d'offres ne préjuge en rien d'abord de la décision du maître d'ouvrage de continuer son projet à l'issue du débat public et puis ensuite du bon aboutissement des procédures d'autorisation administrative. Et puis enfin dernier point, en tout cas le gouvernement a toujours considéré que le développement de l'éolien en mer ne pouvait se faire que si c'était concerté, acceptable et accepté et c'est pourquoi dans le cahier des charges de l'appel d'offres il est demandé à ce que les préfets mettent en place des instances de concertation et de suivi qui elles auront vocation à durer pendant toute la vie du projet jusqu'à son démantèlement et qui associera l'ensemble des parties prenantes, instance qui pourra émettre des recommandations, des avis qui pourront être pris en compte par le futur exploitant. Donc la concertation est vraiment au cœur du projet. Voilà.

**Olivier GUERIN**

Juste rappeler qu'il y a dans un cadre général donc ce débat sur la transition énergétique qui a été rappelé et que d'autre part les débats sur les quatre parcs ont été mis au premier appel d'offres, se déroulent en même temps et sont l'occasion de débattre de ces questions avec un côté local qui est quand même important outre le niveau national. Et c'est dans le cadre du Code de l'environnement, la décision qui a été prise par la Commission Nationale du Débat Public d'organiser ces quatre débats pour une information et une discussion complète de ces projets. Une autre question ? Madame.

### **Sylvie BARBIER**

Bonjour, Sylvie BARBIER Haute-Normandie Nature environnement. Je sais que ça n'est pas directement dans le débat public, mais c'est annexe de parler du raccordement, mais il y a quand même quelque chose qui est important c'est qu'actuellement en Allemagne, il y a un très fort effort financier de recherche, d'équipements pour adapter les réseaux de transport d'électricité aux énergies intermittentes et il semble que ça ne soit pas vraiment à l'ordre du jour ou petitement actuellement, donc nous souhaitons avoir plus d'informations que ce qui est prévu au départ, pas seulement sur le raccordement jusqu'à la terre, mais quels efforts compte-t-on faire pour une adaptation de fond du tissu électrique d'ensemble du territoire pour les énergies intermittentes ?

### **Olivier GUERIN**

Madame vous savez que RTE sera sur la sellette le 25 juin sur le raccordement électrique. Ceci dit vous pouvez peut-être donner déjà des indications ? M. FOURNIER, si vous le souhaitez, non ?

### **Julien THOMAS**

En fait, je ne suis pas forcément le mieux placé pour vous répondre étant donné que ça touche effectivement plutôt à la politique en matière de transport d'électricité, néanmoins ce que je peux vous proposer c'est de noter la question et puis éventuellement de proposer des réponses via le site si c'est possible ?

### **Olivier GUERIN**

M. FOURNIER qui est directeur à RTE peut vous donner des indications.

### **Éric FOURNIER**

Bonsoir Madame, Éric FOURNIER. Simplement comme ça été dit dans la présentation pour le raccordement de cette première tranche de l'appel d'offres N°1, la puissance a été optimisée et il n'y a aucun renforcement de réseau nécessaire au raccordement de ces éoliennes. Le 25 juin effectivement, nous aurons l'opportunité de répondre à la question plus largement dans le cadre de la transition énergétique et du besoin effectivement d'optimiser les réseaux pour favoriser la mutualisation et l'utilisation de toutes ces énergies renouvelables qui par nature sont intermittentes.

### **Olivier GUERIN**

Merci.

### **Alain PLANTAZ**

Alain PLANTAZ Europe écologie les verts à Fécamp. J'ai entendu qu'une des quatre questions auxquelles devait répondre le Débat Public était, comment aller vers l'efficacité énergétique ? Or j'ai lu : « comment aller vers

l'efficacité énergétique et sobriété. » Donc je voulais savoir si effectivement le Débat Public visait aussi à répondre à la sobriété ou pas, et de la même manière dans les objectifs des « 3 x 20 », j'ai bien entendu les 20 % d'énergies renouvelables, je n'ai pas entendu, puisque le premier slide est passé très très vite, les deux autres 20 %. Donc la question, quels sont les deux autres 20 % ? Et est-ce que le débat public vise aussi à répondre non seulement à la production, mais aussi à la sobriété ?

### **Olivier GUERIN**

Alors une précision simplement parce qu'on parle de deux choses à la fois. Il y a un débat sur la transition énergétique qui a été présentée par M. THOMAS et il y a le Débat Public. Le débat public sur le projet de parc éolien en mer à Fécamp, il a le cadre plus restreint de ce débat sur cet éolien. C'est le débat sur la transition énergétique où sont abordées ces différentes questions.

### **Julien THOMAS**

Tout à fait. Les questions que vous soulevez sont abordées dans le cadre du débat national sur la transition énergétique qui est aujourd'hui en passe d'être déclinée sur le territoire, dans les régions. Oui, il y sera question de sobriété. Et sur les deux autres 20, je pense que vous les connaissez aussi bien que moi, c'est réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et 20 % d'efficacité énergétique. Mais tous ces thèmes-là seront évidemment abordés dans le débat national sur la transition énergétique qui est à part et qui n'est pas, qui ne fait pas l'objet du débat de ce soir.

### **Olivier GUERIN**

Merci. Merci, M. THOMAS. Je vous propose maintenant de passer à la présentation du projet lui-même. M. Yvon ANDRÉ qui est président d'EDF et E.N et qui est président de la société de projet. Je vous remercie d'être venu ici.

### **Yvon ANDRÉ**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs... Moi, je vais juste vous dire quelques mots. Je pense que le débat a déjà commencé et donc je ne voudrais pas le ralentir et je vais rapidement laisser, comment dirais-je, le micro aux collaborateurs d'EMF qui vont vous présenter, si ce n'est dans le détail au moins les grandes lignes du projet en tout cas qui permettront, ce qui permettra d'avancer sur les questions que vous ne manquerez pas de nous poser. Moi, je voudrais tout de suite commencer par remercier d'abord M. le maire de nous accueillir dans cette magnifique salle pratiquement remplie et M. le président de la commission qui m'a donné personnellement la possibilité d'être avec vous pour cette réunion de lancement. L'ensemble des partenaires d'EMF c'est-à-dire WPD ici représenté, qui est un acteur important de l'éolien en Allemagne, nos amis de DONG, qui sont le premier exploitant et de loin des éoliennes offshore dans le monde qui sont associés avec EDF E.N qui est le partenaire majoritaire et que je représente au jour d'aujourd'hui. Les grandes lignes du programme à la fois européen et français ont été présentées, je pense que l'essentiel c'est la lutte contre le changement climatique avec des enjeux extrêmement importants. La personne qui vient de poser cette dernière question a raison de souligner qu'il n'y a pas que les énergies renouvelables dans ce programme et que notamment il faut veiller à l'efficacité énergétique, c'est sans doute l'une des meilleures énergies renouvelables qu'on puisse faire c'est-à-dire avoir une consommation raisonnable, raisonnée de notre énergie qui se fait quelque part un peu rare et peut-être

un peu chère. Donc depuis que cette idée de lancer un appel d'offres offshore est née, nous nous sommes évidemment, je parle du groupe EDF, nous nous sommes très vite intéressés au sujet et nous avons considéré qu'il y avait là forcément une opportunité très importante de créer une véritable filière industrielle. Vous savez qu'on a pris un peu de retard sur le développement des énergies renouvelables par rapport à nos voisins que ce soient les Allemands, les Espagnols et peut-être les Anglais concernant notamment l'offshore. Donc cette filière industrielle offshore, nous n'avons pas d'éoliennes offshore encore pour l'instant en France et nous avons deux constructeurs ALSTOM et AREVA pour ne pas le nommer, qui était l'arme au pied pour lancer ses programmes industriels sur l'offshore. Donc cet appel d'offres en cela déjà représente cette opportunité que certains groupes ont décidé de saisir et je pense que c'est bien par ce qu'on a quand même pour projet de créer quelque part — en y mettant les projets d'AREVA — à peu près 10 000 emplois qui par les temps qui courent, je pense que ça représente quand même un intérêt majeur. Donc pour ce qui est du dossier de Fécamp, évidemment la Haute-Normandie présente beaucoup d'intérêts pour le développement de l'offshore, ne serait-ce que par sa façade maritime qui est importante, par ses installations portuaires qui sont également très importantes et ça été dit je pense tout à l'heure, par effectivement un potentiel éolien qui est tout à fait intéressant, tout à fait remarquable. Donc, voilà les conditions qui ont fait déjà que l'appel d'offres, il y a eu un appel d'offres avec un site précisément en Haute-Normandie — il y en avait deux, mais il y en a un qui a pour l'instant un candidat si je puis dire — donc nous avons aussi pris en compte pendant l'instruction de notre dossier la préparation de la réponse à l'appel d'offres, nous avons effectivement fait beaucoup de concertation et notamment vis-à-vis des usagers de la mer que sont la pêche, la pêche professionnelle avec qui nous avons essayé d'optimiser au maximum cette installation pour ne pas perturber au-delà du raisonnable leurs activités. Les activités touristiques importantes s'il en est dans votre belle région, nous avons aussi essayé de les prendre en compte donc tout ça fera l'objet, je pense, dans les minutes qui suivent de développement particulier. Donc, je voulais simplement insister sur le fait que pour nous ce débat est une étape absolument importante, prépondérante dans l'avancement de ce dossier. On a dit tout à l'heure, mais ça été rectifié en cours de discours du représentant du ministre, effectivement nous avons été lauréats, mais personnellement je n'ai jamais considéré que nous avons été lauréats, nous avons simplement eu le droit de continuer à travailler pour que finalement la période dite de levée des risques qui va s'étendre jusqu'à la fin octobre, nous permette de travailler et d'arriver à des conclusions qui soient favorables au dossier. Entre-temps le débat public trouve toute sa place et c'est pour ça que j'insiste pour dire que c'est quelque chose d'extrêmement important dans ces développements, dans ce développement en particulier — ça l'est aussi pour d'autres développements —, mais là aujourd'hui nous parlons de Fécamp. Voilà donc je pense que ce qui est prévu c'est de laisser la parole aux collaborateurs d'EMF pour présenter le dossier ? Donc je ne serai pas plus long, je vous remercie de votre attention.

### **Olivier GUERIN**

Merci, M. le président. C'est donc Bertrand ALLANIC qui est directeur de projet qui présente ce projet.

### **Bertrand ALLANIC**

Merci bien, bonsoir à tous. On est très heureux avec l'équipe d'être ici ce soir pour vous présenter ce projet qui a débuté il y a très longtemps, en 2007 exactement. Donc, laissez-moi vous présenter l'équipe : Damien LEVECQUE, EDF Énergies Nouvelles qui travaille sur ce projet depuis deux ans maintenant et puis Pierre PEYSSON WPD qui est présent sur le territoire depuis l'année 2007 donc je crois que beaucoup de personnes

le connaissent ici ce soir. Donc nous avons prévu une présentation qui malheureusement a déjà été déflorée avec les deux premières donc je vais essayer d'aller rapidement, de passer rapidement sur les premières diapositives et puis de rentrer dans le vif du sujet avec les éléments clés de ce projet.

Alors tout d'abord au niveau des acteurs, qui sommes-nous ? Nous sommes en fait... le projet est porté par trois acteurs : EDF énergies nouvelles qui est une filiale d'EDF détenue à 100 %. EDF Énergies Nouvelles porte les ambitions du groupe EDF dans les énergies renouvelables. Nous sommes associés à un électricien, un Danois, un énergéticien. Alors, pourquoi s'associer avec les gens du Nord et bien tout simplement parce que DONG Energy a développé dès 1991 le premier parc éolien en mer, il va apporter tout son savoir-faire, il va nous apporter toutes ses connaissances dans l'exploitation d'un tel parc. Enfin, WPD est un producteur indépendant d'électricité, il est présent sur le territoire comme je l'ai dit depuis plusieurs années et il s'est associé à nous pour prendre en charge en particulier tous les aspects liés aux demandes d'autorisation. Pour ce qui concerne le contexte... excusez-moi j'ai oublié de vous dire une chose importante, ces trois acteurs sont associés à Alstom, Alstom qui a développé pour ce projet, pour les projets français une turbine performante, innovante et puissante puisque sa puissance est de l'ordre de 6 MW. Le contexte énergétique, on vient d'en parler avec notamment la règle des « 3 x 20 » qui a été déclinée à l'échelle de la France puisque l'objectif en France est d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité. Le projet éolien par définition utilise le vent, c'est une énergie décarbonée, elle est donc sobre en carbone, elle permet d'une part de respecter, elle permettra de respecter les objectifs en émissions de gaz à effet de serre et d'autre part par elle permettra d'atteindre le fameux 23 % qui est un objectif assez difficile à atteindre sachant qu'au jour d'aujourd'hui nous en sommes à 10 % avec les fameux 6 000 MW qui seront développés d'ici l'année 2020. Pour encadrer et permettre le déploiement de cette filière industrielle l'État comme on l'a dit tout à l'heure, a lancé une première vague d'appel d'offres mi 2011 et elle a fait l'objet de déclaration de 4 lauréats. EMF a été déclaré comme lauréat, comme gagnant sur trois des quatre projets que vous voyez ici à l'écran : Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire. Cela représente une puissance de 2000 MW. Ces 4 projets sont soumis au Débat Public dès le mois de mars et ça se terminera autour du mois de juillet, le 20 juillet, je crois. Alors entrons maintenant dans le vif du sujet, quel est le projet qui est proposé au Débat Public ? Ce projet est situé au large de Fécamp, la première éolienne est située à 13 kms des côtes. Nous en avons 83 : 83 éoliennes d'une puissance unitaire de 6 MW, cela représente au total une puissance de 498 MW. C'est un projet qui est situé au large de Fécamp alors pourquoi installer un parc éolien au large de Fécamp ? Pour deux raisons principales d'ordre technique, d'une part les vents sont soutenus, c'est l'essence même d'un parc éolien et d'autre part ce qui est moins connu du public c'est que la profondeur est limitée, on se situe entre 25 et 35 m sur toute la surface du parc, donc ça permet de fabriquer des fondations dans des conditions économiquement raisonnables, ce qui est un élément-clé dans la création, dans l'installation d'un parc éolien. Enfin, pour des raisons industrielles, on s'installe au large de Fécamp qui bénéficiera des infrastructures portuaires à la fois du port du Havre et du port de Fécamp. Au port du Havre, nous allons fabriquer les fondations dites gravitaires — on n'en parlera tout à l'heure —, on assemblera l'ensemble des éléments des éoliennes et enfin le port de Fécamp sera dédié à l'exploitation sur toute la durée d'exploitation du parc, soit 25 ans. Nous n'avons pas développé ce projet tout seul. Il a fait l'objet de nombreuses réunions dites de concertation, ce qui a permis d'écouter toutes les parties prenantes du territoire ; d'une part, nous avons pu grâce à cela, limiter la visibilité du parc, nous avons un alignement parfait depuis Étretat, ce qui permet de limiter l'emprise sur l'horizon ; d'autre part, nous avons écouté les recommandations des usagers de la mer. Nous avons un, augmenté la

puissance de l'éolienne — l'éolienne d'Alstom est une des plus puissantes actuellement au monde —, ce qui a permis de réduire l'emprise sur le domaine maritime donc nous installons ce parc sur une surface totale de 65 km<sup>2</sup> à comparer aux 88 km<sup>2</sup> de l'appel d'offres. Enfin, nous avons disposé les éoliennes de manière à répondre aux demandes des usagers de la mer, nous avons installé les éoliennes dans le sens du courant avec un câblage qui permet de pouvoir pêcher dans le futur si le préfet en donnait l'autorisation en toute sécurité.

Je vous propose maintenant de passer au calendrier du projet : quelles sont les grandes étapes ? D'une part, comme on l'a dit, nous avons été déclarés lauréat mi 2012, ensuite nous sommes dans une phase dite de débat public à l'issue de laquelle le maître d'ouvrage prendra sa décision quant à poursuivre le projet. Nous allons préparer l'ensemble des dossiers de demande d'autorisation qui feront l'objet d'une enquête publique à l'issue de laquelle, deuxième étape importante pour le maître d'ouvrage, prendre la décision dite finale d'investissement. À partir de là, débutera la phase dite de fabrication d'une durée de deux ans entre 2015 et 2017, puis une phase d'installation entre 2017 et 2018. 2018 cela sera l'année de mise en service progressive de l'installation, la production débutera en 2018 et en 2020 nous atteindrons la puissance nominale du parc. Alors les grandes étapes de construction du parc. Première étape comme je l'ai dit, consiste à fabriquer les fondations gravitaires en béton, donc vous voyez à l'écran, les fondations gravitaires sont les fondations en forme conique en béton qui seront amenées sur site par flottaison, elles flotteront sur l'eau, elles seront emportées par des remorqueurs, ensuite on les coulera au fond de la mer et l'éolienne viendra s'insérer au milieu de cette fondation gravitaire. Donc on estime que cette phase dite de fabrication des fondations prendra environ deux ans, deux ans à partir de 2015 pour la préparation de la zone portuaire et une phase de fabrication plus centrée sur l'année 2016/2017 et enfin à partir de 2017, une installation, nous aurons donc 83 fondations gravitaires à installer puisque nous aurons 83 éoliennes. Ensuite, on procédera à l'assemblage des éléments d'éoliennes. On verra tout à l'heure, Alstom acheminera tous les éléments de l'éolienne sur le site du port du Havre et on installera ces éoliennes par bateau — vous voyez un bateau à l'image — nous serons à même d'installer 4 à 6 éoliennes sur un bateau ce qui permettra une installation rapide, on estime environ le temps nécessaire pour installer une éolienne à 3 jours. Alors, maintenant regardons les caractéristiques techniques et financières du projet. Donc c'est un projet qui produira environ 1800 GWh par an, ça vous dit peut-être pas grand-chose, ça représente la consommation annuelle en électricité de 770 000 habitants, soit 60 % de la population de Seine Maritime. Ces éoliennes grâce à un vent fort et soutenu, produiront 90 % du temps, soit plus de 330 jours par an, c'est un élément fondamental et un avantage par rapport à l'éolien terrestre, c'est que dès que le vent atteindra les vitesses de vent de l'ordre de 10 km/h, les pales de l'éolienne commenceront à tourner et l'énergie sera produite. Donc le cœur de l'installation c'est bien évidemment l'éolienne, c'est une éolienne qui est développée spécialement pour l'offshore, l'éolienne Haliade 150 d'Alstom. Sa puissance on l'a dit est de 6 MW et surtout ce qui est très important à noter c'est la longueur des pales, chaque pale fait 74 mètres ce qui permet d'aller chercher le vent même à des vitesses faibles. Donc cette turbine est actuellement en phase de développement, elle a été certifiée pour sa phase de test dite terrestre et Alstom compte définitivement obtenir la certification dans l'année à venir. Alors qu'elles sont les composantes principales d'un parc éolien ? Alors bien entendu nous avons les éoliennes qui sont reliées entre elles par un câble sous-marin. C'est un câble dont la tension sera de l'ordre de 33 kV. Le poste électrique que vous voyez ici en image, sera situé au sein du parc éolien, il sera situé à environ 18 kilomètres de Fécamp et constitue la limite de propriété entre RTE et le maître d'ouvrage qui développe le parc éolien. À partir de ce poste électrique qui comportera un transformateur pour élever le courant à la tension du réseau électrique,

RTE raccordera donc le poste au réseau de transport public, d'une part par l'intermédiaire d'un raccordement sous-marin qui aura une distance de 17 kilomètres environ, puis un raccordement toujours enterré juste pour atteindre le poste qui est situé à proximité du Havre, le poste dit de Senneville. Donc là vous avez les éléments principaux du parc éolien avec une répartition claire de responsabilité à partir du poste électrique en mer. Quels sont les éléments financiers du projet ? C'est un projet d'une grande ampleur, ça représente tout de même 2 milliards d'euros d'investissement sachant que les coûts de maintenance et exploitation sont estimés à 60 millions d'euros par an.

Donc, je vous propose maintenant d'aborder les éléments du plan industriel. Vous avez l'écran d'ailleurs la fameuse nacelle sur laquelle vont s'imbriquer les pales de la turbine, vous pouvez constater à l'échelle vu la taille des personnages que c'est un élément qui est énorme, il fait à peu près 400 tonnes ; même si on le voit au loin comme un petit point puisqu'il sera situé à 13 kilomètres, ça représente quand même un défi industriel, 400 tonnes multiplié par 83, c'est un véritable challenge pour Alstom pour alimenter nos projets et l'ensemble des projets dont il a la charge. Alors justement puisqu'on parle d'Alstom, quels sont les outils de fabrication d'Alstom ? Alstom envisage la construction de 4 usines, c'est la première fois qu'Alstom va construire des usines depuis plus de 30 ans en France — c'est un élément qu'il convient de souligner —, ça représentera 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. Donc à Saint-Nazaire, nous aurons deux usines pour la fabrication des génératrices et des nacelles et enfin à Cherbourg, cela sera l'occasion de fabriquer les mâts et les pales. La construction du parc va mobiliser au Havre plus de 600 emplois, la fabrication des fondations gravitaires en béton. Pour le montage, pour l'assemblage des éléments de la turbine, on prévoit de mobiliser 200 emplois sur la durée d'installation du parc. L'exploitation de maintenance elle, sera localisée dans le port de Fécamp, nous allons construire une base d'exploitation maintenance au milieu du port. C'est le choix du port de Fécamp, et bien il est presque évident, Fécamp dispose de toutes les infrastructures nécessaires pour pouvoir exploiter sur la durée, ce parc éolien. Enfin, il est situé à proximité, 13 kilomètres ce qui permettra d'atteindre le parc en période de maintenance en moins d'une heure. Donc, nous prévoyons la création d'une centaine d'emplois à fait quand même pour la durée d'exploitation de 25 ans. Cette dynamique industrielle passe forcément par un accompagnement des acteurs du territoire. Nous allons accompagner, référencer les PME les PMI pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offres, nous allons mettre en place avec la région un dispositif de formation qui permettra d'identifier les opportunités liées aux nouveaux métiers de l'éolien en mer et puis à les mettre en adéquation avec les formations offertes par le territoire et l'éducation nationale. Donc en quelques mots pour terminer les éléments clés du projet, c'est 83 éoliennes de 6 MW, cela représentera une puissance de 500 MW, de 498 MW au total. Nous avons développé ce projet avec les acteurs locaux, nous allons continuer de le développer, il sera créateur d'emploi, nous allons travailler avec les ports du Havre et de Fécamp, enfin sa mise en service est prévue à partir de l'année 2018.

Merci beaucoup de votre attention.

**Olivier GUERIN**

Merci, Monsieur ALLANIC. Je crois que vous avez maintenant une autre présentation.

**Bertrand ALLANIC**

Nous avons maintenant un petit film de l'ordre de 5 min qui apportera des éléments un peu plus concrets qu'une présentation par diapositives donc je vous propose de le regarder maintenant et puis de passer aux phases de questions-réponses comme l'a annoncé M. GUERIN.

*Diffusion du film de présentation du maître d'ouvrage.*

**Olivier GUERIN**

Nous allons donc passer maintenant au débat lui-même. Je vous rappelle, en deux parties, une première partie comme tout à l'heure des questions, simplement des questions donc très courtes et puis ultérieurement ensuite les interventions qui pourront être plus développées sur un temps de 3 minutes. Qui souhaite avoir des précisions sur...?

**Intervenante sans micro**

Qui paye ces 2 milliards d'euros ?

**Olivier GUERIN**

Vous pouvez répondre ? Donc la question posée par Madame : qui paye ces 2 milliards d'euros ?

**Damien LEVECQUE**

Bonjour, c'est Damien LEVECQUE coordonnateur de projet. La réponse est très simple, nous payons, nous sommes l'investisseur pour les 2 milliards d'euros.

*Intervenante : inaudible, sans micro*

**Damien LEVECQUE**

La société regroupe trois acteurs : EDF Énergies Nouvelles donc la branche renouvelable d'EDF, DONG Energy qui est l'énergéticien danois l'équivalent d'EDF au Danemark et WPD offshore.

**Bernard CHUMPP**

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, Bernard CHUMPP, collectif PULSE. Je remercie le maître d'ouvrage d'avoir présenté son projet de façon succincte. J'aurais souhaité qu'il y ait une autre présentation qui concerne effectivement le citoyen et le riverain. Nous avons vu un investissement de 2 milliards...

**Olivier GUERIN**

Pardon, vous posez une question s'il vous plaît monsieur si vous souhaitez intervenir, ce sera ultérieurement.

**Bernard CHUMPP**

Elle arrive si vous me laissez le temps de la poser dans la minute qui est présentée sur l'écran. On a vu un investissement, ce qui serait souhaitable c'est de connaître le coût complet pour le citoyen en ce qui concerne ce type de projet. Donc la question s'adresse plutôt aux élus locaux, au gouvernement pour savoir quels sont les investissements qui ont été faits pour aménager l'ensemble des ports de notre côte littorale, mais aussi tous les coûts avoisinants concernant l'implantation de ce projet-là ? Donc si vous pouvez nous donner une réponse précise en ce qui concerne le coût, je serai assez ravi. Merci.

**Bertrand ALLANIC**

En fait, quand on parle de 2 milliards d'euros, c'est un total complet je dirais, c'est un coût complet qui intègre l'ensemble des aménagements portuaires y compris l'investissement lié à la fabrication des éoliennes, leurs rachats, les contrats pour la fabrication des fondations, donc c'est un ensemble. Donc ces deux milliards d'euros comprennent l'ensemble des coûts nécessaires au développement, l'installation, la fabrication, l'installation de l'ensemble des équipements.

**Bernard CHUMPP**

Oui, mais ça c'est vu de votre casquette, mais ce n'est pas vu de...

**Olivier GUERIN**

Est-ce que vous pouvez préciser aussi le coût du raccordement à terre dont on a parlé y compris dans ces 2 milliards d'euros ?

**Bertrand ALLANIC**

Oui alors effectivement, même si c'est RTE qui a la responsabilité du raccordement électrique, c'est le maître d'ouvrage du raccordement, l'ensemble des coûts du raccordement électrique sont à la charge du maître d'ouvrage. Donc c'est vraiment un coût complet.

**Bernard CHUMPP**

La perte économique et sociale aussi ?

**Bertrand ALLANIC**

Est-ce que vous pouvez préciser votre question ?

**Olivier GUERIN**

Votre question est assez pointue monsieur, je vous propose de la compléter parce qu'elle n'a pas été très bien comprise, de la poser sur le site Internet où une réponse plus complète pourra vous être donnée. Là, une réponse a été donnée en vous indiquant que ce prix, ce coût de 2 milliards représentait l'ensemble de l'investissement pour la création et le fonctionnement de ce parc éolien. Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez encore une fois poser une question plus précise, plus pointue, il vous sera apporté une réponse complète sur le site Internet. D'autres interventions ?

**Anne GUERRAND**

Anne GUERRAND, voilà moi je suis d'ici dans ce paysage-là. Je voulais savoir ce qui va se passer en 2045 ?

**Bertrand ALLANIC**

Comme on l'a dit lors des présentations, la durée d'exploitation est de 25 ans. Ensuite, l'engagement du maître d'ouvrage, c'est un engagement qui était pris dans le cadre de l'appel d'offres, l'engagement est de démanteler le parc, donc à l'issue de la période de 25 ans, nous aurons l'obligation de présenter un plan de démantèlement au préfet à l'issue duquel on réalisera l'ensemble des opérations de construction et dans le sens inverse, on démontra l'ensemble des éoliennes, on enlèvera l'ensemble des fondations, donc on les déballastera puisque vous avez vu que les fondations donc coulaient au fond de l'eau grâce à l'addition de sable, donc on enlèvera le sable, on va le pomper avec de l'eau à l'issue de laquelle opération de pompage, et

bien on ramènera l'ensemble des fondations au port du Havre et elles seront recyclées par exemple pour faire des gravats pour les matériaux de construction.

**Olivier GUERIN**

Des questions ont été posées sur cette question du démantèlement.

Deux questions écrites qui ont eu une partie de leur réponse : est-il prévu dans la comptabilité de financer et de provisionner la reconstruction et la remise en état des sites à long terme ? Et la deuxième question c'est : le coût du démantèlement des éléments est-il connu dans une fourchette raisonnable et quelle est la durée de l'exploitation de ces éoliennes ? On vous a dit 25 ans. Voilà, mais je crois que vous pouvez apporter quelques précisions ?

**Damien LEVECQUE**

Alors le coût du démantèlement n'est pas forcément connu de manière précise, mais ce qu'on fait comme estimation c'est que c'est relativement similaire au coût des opérations de construction donc c'est à peu près le même coût d'installation, donc le coût de démantèlement est estimé au même niveau que le coût d'installation. Et ça a bien été prévu puisque c'est un engagement qui était demandé dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres et donc nous nous sommes engagés, on a fait des provisions pour le démantèlement des installations.

**Olivier GUERIN**

Vous pouvez peut-être être un peu plus précis sur la durée ou les durées prévisibles d'exploitation du parc, il y a à la fois un cadre de l'appel d'offres et puis d'autres possibilités ?

**Damien LEVECQUE**

La durée qui est prévue pour l'exploitation des installations, c'est une durée de 25 ans. Dans le cadre de l'appel d'offres, il est prévu que le parc bénéficie d'un tarif d'achat qui permette son amortissement pendant 20 ans donc il est prévu de fonctionner un peu plus. Et une autre précision, c'est que la durée de concession que nous n'avons pas encore, mais que nous espérons obtenir en 2015 à l'issue des demandes d'autorisation donc c'est d'une durée de 30 ans pour cette concession à partir du moment où elle est délivrée. Donc, si la concession est bien obtenue en 2015 et au total il faut environ 5 ans pour construire le parc, ça laisse 25 ans de durée de concession qui est la durée prévue pour l'exploitation du parc éolien.

**Olivier GUERIN**

Merci. Monsieur, vous aviez une question ?

**Jacques CAUCHIES**

CAUCHIES. Je voudrais savoir, le transport des nacelles et des pales va se faire par voie de mer ou par voie de terre ?

**Bertrand ALLANIC**

Par voie de mer exclusivement.

**Olivier GUERIN**

Vous pouvez rappeler donc ces pales sont construites à Cherbourg ?

**Bertrand ALLANIC**

Les pales et les mâts seront construits à Cherbourg effectivement.

**Olivier GUERIN**

Et assemblées...

**Bertrand ALLANIC**

Et assemblées au port du Havre, dans le port du Havre.

**Olivier GUERIN**

Merci. Monsieur.

**Guillaume BLAVETTE**

Encore Guillaume BLAVETTE. Vous venez d'évoquer le site industriel du Havre en parlant de machines qui à mon sens ne fonctionnent pas. Ce qui se passe au Carnet semble assez clownesque, or il existe une machine de conception allemande qui s'appelle la M5000 produite par une entreprise pionnière des énergies renouvelables en Europe, Multibride qui a été rachetée par une société du nom d'Areva — qu'en tant antinucléaire je n'apprécie guère —, mais qui au moins fonctionne. Alors la question que je voudrais vous poser, c'est pourquoi avez-vous fait un choix industriel qui consiste à proposer une machine qui n'a pas prouvé ses performances et qui est fabriqué à Saint-Nazaire alors que le groupe Areva quel que soit ses turpitudes dans le nucléaire propose la création de deux établissements industriels d'ampleur sur le Havre. Ne pensez-vous pas que pour le développement économique de notre territoire, il ne conviendrait pas mieux d'assembler des M5000 sur votre parc plutôt qu'attendre qu'Alstom fasse enfin tourner son prototype du Carnet ? Merci.

**Olivier GUERIN**

Je rappelle que les turbines d'Areva seront mises en exploitation par un autre lauréat de ces appels d'offres à Saint-Brieuc, la société Iberdrola. Maintenant, j'entends que vous faites de la publicité pour Areva, est-ce que vous pouvez défendre Alstom ?

**Bertrand ALLANIC**

En fait, je crois qu'il faut se féliciter que deux constructeurs français proposent sur le marché des éoliennes. Notre choix s'est porté sur Alstom pour plusieurs raisons. Pour des raisons techniques déjà, puisque la turbine Alstom a une puissance de 6 MW — je crois que la turbine d'Areva à une puissance de 5 MW — ce qui nous a permis de limiter le nombre sur le parc. On est passé quand même d'une surface de 88 km<sup>2</sup> qui était la surface autorisée dans l'appel d'offres à 65 km<sup>2</sup>. Enfin, sans rentrer de trop dans la technique, la turbine Alstom a un entraînement dit direct donc elle n'a pas de boîte de vitesses, ce qui est un élément primordial pour la maintenance et la fiabilité je dirais de l'installation. Donc voilà, on a estimé que la turbine pionnier d'Alstom qui par ailleurs a été certifiée pour le Carnet, présentait de nombreux avantages.

**Olivier GUERIN**

Merci. D'autres questions ? Pardon, vous êtes derrière le projecteur, je ne vois pas très bien.

**Bernard CHUMPP**

Bernard CHUMPP, PULSE à nouveau. Quelles sont les taxes et les redevances que le projet apportera aux communes littorales dans le cadre de la DPM, de la concession d'utilisation du domaine public maritime ?

**Olivier GUERIN**

Le maître d'ouvrage va vous répondre, mais vous aurez une réponse précise commune par commune dans le dossier du maître d'ouvrage.

**Pierre PEYSSON**

Bonjour à tous, Pierre PEYSSON. Il y a effectivement une taxe qui est prévue en 2007 quand on a commencé le projet, elle était de 12 000 € par MW. Aujourd'hui, elle est à plus de 14 500 € par MW, ce qui représente à peu près 7 millions d'euros au global et 50 % de cette taxe-là est reversée aux communes littorales, soit 3,5 millions d'euros en fonction de plusieurs critères ; il y a un critère qui est lié à la distance au parc, il faut être à moins de 23/24 kilomètres de la première éolienne sachant que les communes qui sont concernées par cette taxe touchent la taxe à partir du moment où une seule éolienne est située à moins de cette distance-là et puis ce sont toutes les communes littorales. Il y a un autre produit de la taxe dont vous n'avez pas parlé, mais je me permets de le préciser : 35 % du fond, c'est-à-dire 2 millions d'euros annuel est destiné au comité national des pêches et les 15 % restants, sont destinés à des projets sur la façade qui sont ne pas encore connus et qu'il s'agira de préciser dans le futur.

**Olivier GUERIN**

Oui, les chiffres que vous avez donné sont les chiffres annuels pendant toute la durée d'exploitation du parc c'est cela ?

**Pierre PEYSSON**

Exactement.

**Jacques CAUCHIES**

On parle d'argent, combien va coûter aux utilisateurs, est-ce qu'il va y avoir une taxe sur le courant utilisé par les utilisateurs sur la région ?

**Olivier GUERIN**

Ces questions sont bien sûr traitées de façon approfondie dans le dossier du maître d'ouvrage, mais une réponse va vous être donnée. Vous pouvez nous préciser comment est financé, comment est répercuté le coût ?

**Damien LEVECQUE**

L'électricité qui sera produite par le parc comme l'ensemble finalement des énergies renouvelables nécessite des tarifs d'achat spécifique puisque le coût de production le plus cher que le coût de production des moyens conventionnels, donc ce tarif d'achat est défini pour une période de 20 ans et il est compensé par une ligne qui s'appelle la contribution au service public d'électricité qui est une ligne qui apparaît sur la facture de tous

les consommateurs au niveau national, donc les consommateurs, soit en Haute-Normandie ou partout ailleurs en France, la facture est la même donc cette ligne de la CSPE, on peut en donner une estimation puisqu'en fait c'est le ministère de l'Énergie en lançant l'appel d'offres et en annonçant l'objectif des 6000 MW en éolien en mer, a estimé que le coût total donc des 6000 MW d'éolien en mer, serait de 25 euros par ménage et par an. Donc ça fait à peu près deux euros par ménage pour l'ensemble des objectifs sur l'éolien en mer en France, ce qui représente à peu près 12 fois la puissance du parc éolien en mer de Fécamp.

### **Olivier GUERIN**

Il y a des questions écrites ?

### **Dominique PLANCHON**

Oui des questions écrites. Alors je vais d'abord poser celle de M. Jean-Marie DU BOUECSIC de Fécamp qui pose la question suivante : quelles mesures sont prévues en faveur de la biodiversité, de la pêche amateur, de la pêche professionnelle, de la préservation des sites naturels de plongée et des sites de reproduction de la faune ? Je vais joindre à cette question celle de M. Jean-Marc HENRI qui pose la question suivante sur la biodiversité et l'environnement : « allez-vous profiter de l'implantation du parc éolien pour créer une réserve de poissons ou crustacés ? » Enfin une autre question qui porte sur la visibilité du parc : « est-il possible d'adapter la couleur du revêtement pour les rendre moins visibles ? » Je précise que la commission a prévu des réunions thématiques qui répondront plus précisément à ces thèmes : la biodiversité sera traitée à Saint-Pierre-en-Port, le 24 mai, la pêche sera traitée à Fécamp, le 4 juin, les paysages et le tourisme, le 27 avril à Étretat, mais je donne toutefois la parole au maître d'ouvrage s'il peut apporter quelques éclaircissements dès aujourd'hui.

### **Pierre PEYSSON**

Merci. Ça fait beaucoup de questions alors je vais essayer de les faire peut-être par thématique. Sur la question de la biodiversité, ainsi que ce qu'on va travailler sur des zones de reproduction, des zones de réserve, on est en train depuis, enfin ça fait déjà un sacré moment, mais depuis 2007 on est en train de mener des études sur le site pour connaître l'état de la biodiversité justement, c'est ce qu'on appelle un état initial qui sera présenté dans une étude d'impact et on va évaluer à partir de cet état initial-là, l'impact du projet sur l'environnement. Ces éléments seront disponibles dans une étude d'impact qui va être a priori déposée, enfin qui sera consultable à l'été 2014, on espère et derrière on aura pas fini par ce qu'on va continuer à faire du suivi environnemental avant la construction du projet, pendant la construction, pendant la phase d'exploitation pour pouvoir en fait comparer l'état de la ressource aujourd'hui et comment elle va évoluer dans le futur. On va aussi apporter les retours d'expérience dont on bénéficie qui sont des retours d'expérience de nos amis danois qui ont développé les parcs depuis très longtemps. DONG commence à développer l'éolien en mer depuis plus de 20 ans. La première éolienne, elle avait juste un petit peu les orteils dans l'eau, alors maintenant c'est un peu différent, mais ça date de 91 donc on a beaucoup de choses qui sont assez intéressantes sur ces retours d'expériences environnementaux. Pour ce qui est des zones de reproduction, c'est vrai qu'on a vu sur des parcs éoliens en mer existants qu'on avait un effet réserve qui était avéré. On s'en est d'ailleurs rendu compte quand on est allé visiter deux parcs éoliens en mer en Angleterre, c'était en avril 2010 avec les pêcheurs fécampois — on a même pêché dans les parcs — on a rencontré des bureaux d'études qui avaient fait des études sur ces projets-là. C'était deux parcs, un parc qui était en

construction qui fait 100 éoliennes et un autre parc qui fonctionnait depuis 5 ans qui en comptait 30. Et effectivement sur le parc qui fonctionnait depuis 5 ans, on a pu voir un certain effet réserve avec une colonisation des fondations, ce qu'on appelle un effet récif et qui était plutôt profitable à la biodiversité. Pour ce qui est des couleurs, c'est très réglementaire, on a eu beaucoup d'avis sur le sujet, mais c'est un blanc ; pourquoi, simplement c'est une question de sécurité, il y a les normes vis-à-vis de l'aviation civile notamment, donc ça malheureusement on peut difficilement travailler dessus, mais l'expérience montre que, pour m'être rendu sur plusieurs parcs éoliens en mer en Europe du Nord et avoir vu des comparaisons, enfin des prises de vue, en fait le blanc puisque c'est la couleur en question, se voit plutôt moins que d'autres couleurs qui sont proposées. Et même si on les mettait d'autres couleurs, en fonction de l'orientation du soleil et de la luminosité en fait, le mât des éoliennes, la teinte a tendance à varier. Sur les usages, il y a la pêche de plaisance, je crois...

### **Dominique PLANCHON**

La pêche amateur et la pêche professionnelle.

### **Pierre PEYSSON**

Voilà donc sur les usages et puis la plongée également, en fait aujourd'hui on ne sait pas pour être tout à fait honnête, on ne sait pas ce qui va être autorisé parce que ce n'est pas uniquement de notre fait en fait. Ce qu'on sait c'est qu'il va y avoir une grande commission nautique qui va réunir l'ensemble des acteurs du monde maritime, professionnel et amateur et qui statuera des règles en question dans le parc, mais aussi à proximité. Alors après on a un certain retour d'expérience quand même en France puisqu'il y a eu une grande commission nautique pour le parc éolien en mer de Veulettes-sur-Mer qui est situé pas très loin d'ici qui s'est tenue aux alentours de mi-juin 2007 et qui a quand même défini que les usages de pêche étaient autorisés dans le parc à condition qu'on était sur des usages de pêche aux aires dormantes, que la navigation était possible au sein du parc, que les bateaux pouvaient passer en fonction d'une certaine longueur de navire — je crois que c'était 30 m de longueur maximum pour que le navire puisse passer au sein du parc — et les arts traînants, chalut, la drague à la coquille étaient exclus dans le parc ainsi que 1/4 de mille autour donc 500 mètres. Ce qu'on a fait sur ce projet depuis 5 ans, c'est vrai qu'on a beaucoup échangé avec les pêcheurs professionnels, le comité des pêches — à l'époque le comité local des pêches de Fécamp existait encore — et en fait on a discuté directement avec les pêcheurs professionnels de Fécamp par catégorie de métier pour trouver quelle était la zone où finalement ils allaient beaucoup moins parce que, soit il y avait moins de ressources, soit la zone était un peu plus compliquée à pêcher et on a abouti sur la zone du projet en question, c'était à l'été 2008 ; et ensuite on a continué à travailler pour que dans cette zone qu'on puisse avoir des aménagements d'éoliennes qui soient le moins gênant pour la poursuite de leur activité bien que ne sachant pas si finalement ils pourraient le faire ou pas. C'est pour ça qu'on a aligné les éoliennes dans le sens du courant, c'est pour ça qu'on a travaillé sur des alignements au niveau des câbles également dans le sens du courant. Tous ces efforts là consentis qui ont coûté un peu plus qu'une configuration je dirais classique, et en fait une solution pour optimiser la possibilité pour les usagers de la mer, de travailler dans le parc dans les meilleures conditions de sécurité.

### **Olivier GUERIN**

Je voudrais quand même préciser, vous l'avez un peu dit, aucune décision n'a été prise à ce sujet, que ça relève du préfet maritime et qu'une réunion sera plus particulièrement consacrée au sujet de la pêche donc que ça a été dit aussi. Une autre question écrite qui concerne RTE ?

**Dominique PLANCHON**

Oui une question écrite concernant le raccordement électrique. La question est la suivante : « le câble sera-t-il gênant pour les bains de mer à la plage et l'activité touristique sur le front de mer ? » Si quelqu'un de RTE peut répondre.

**Jean-Paul LAROCHE**

Bonsoir, Jean-Paul Laroche, chargé du raccordement. Donc les études concernant la pose du câble ne seront pas commencées côté RTE puisqu'on commence les études seulement maintenant donc on a un décalage par rapport au projet du parc d'à peu près une dizaine de mois. Donc les études seront menées pour privilégier... Alors la solution privilégiée c'est la mise en souterrain, enfin au fond de la mer du câble, mais sachant qu'aujourd'hui nous ne savons pas si techniquement c'est possible par rapport aux caractéristiques du sol.

**Dominique PLANCHON**

Je rappelle que la question était de la part d'un habitant de Fécamp sur, est-ce que ce serait gênant pour les bains de mer à la plage et est-ce qu'il y aurait des incidences éventuellement touristiques ? C'est-à-dire est-ce qu'il pourrait y avoir des zones non accessibles par exemple par rapport au câble ou est-ce que vous l'enfouissez, voilà c'était ça la question.

**Jean-Paul LAROCHE**

Non, il n'y aura pas de zones non accessibles donc on ne changera pas les usages par rapport à ça, aucun échauffement donc à proximité du câble.

**Bertrand ALLANIC**

Je crois que ce qu'on peut préciser malgré tout — enfin, interrompez-moi si je me trompe —, vous avez prévu depuis le raccordement terrestre, un atterrissage, c'est-à-dire le lieu de raccordement entre le câble sous-marin et le câble terrestre, en forage dirigé ? Ce qui fait qu'on continue le câble sera situé à une profondeur d'1 mètre je crois ou d'1,50 m.

**Jean-Paul LAROCHE**

Le câble ne sera pas forcément posé en forage dirigé c'est-à-dire en profondeur sur une longueur de 300 mètres avec une technique de forage en sous-œuvre, mais ça pourra être une pose classique, un ouvrage, mais protégé et donc pas accès à ce câble.

**Dominique PLANCHON**

Monsieur Éric FLAMAND pose une question concernant l'emploi et la formation : « le projet va créer quelques centaines d'emplois sur Fécamp, Le Havre et le département, les personnes recrutées le seront-elles en local ou importées, où seront-elles formées et dans quelle filière ? Vous n'avez prévu qu'une réunion sur la formation avec des collégiens de Fécamp, pourriez-vous prévoir une réunion publique sur ce thème ? » Alors, je vais donner d'abord la parole au maître d'ouvrage en rappelant toutefois qu'effectivement une réunion

thématique des ateliers avec les collégiens de 4e essentiellement aura lieu à Fécamp, mais est-ce que le maître d'ouvrage peut-il donner quelques précisions sur les formations et peut-être le président...

**Olivier GUERIN**

Alors, je rappelle en ce qui concerne notamment le temps du chantier, on a indiqué qu'il y avait environ 600 emplois qui seraient créés au Havre et ce sera discuté donc lors de la réunion du Havre.

**Damien LEVECQUE**

Peut-être un mot d'abord sur l'emploi local. Il faut savoir qu'on participe déjà aujourd'hui à de nombreux événements, nombreux forums pour présenter les métiers de l'éolien en mer, pour aussi identifier des personnes intéressées, récupérer des CV et notamment le forum Ideme pour n'en citer qu'un qui était le dernier, le 3 et 4 mars au Havre pour l'industrie des métiers de demain et de l'éolien. Par ailleurs les offres d'emploi seront publiées par l'intermédiaire des maisons de l'emploi à proximité donc cela permettra au maximum de faire en sorte que l'emploi local soit favorisé, en tout cas soit aidé au maximum.

**Bertrand ALLANIC**

Pour terminer je voudrais rajouter qu'on travaille avec l'éducation nationale pour mettre en place une formation spécifique aux métiers de la maintenance sur l'éolien en mer.

**Dominique PLANCHON**

Madame SIRATE a posé une question un petit peu complémentaire sur le niveau de qualification des emplois induits et la formation locale des jeunes et elle a ajouté deux questions plus pragmatiques : « la force du vent en de ça et au-delà de laquelle les éoliennes ne peuvent fonctionner, est-ce que vous pouvez apporter des précisions à cette question ? » Et ensuite : « quid de l'alignement du parc par rapport à l'entrée du port et par rapport à la plage ? »

**Bertrand ALLANIC**

Je vais répondre à la première question relative aux vitesses. En dessous d'une vitesse de 10 km/h, les pales ne fonctionnent pas donc la turbine ne produit pas d'électricité et au-delà de 90 km/h la turbine est mise en sécurité et ne produit pas d'électricité, donc en fait, on a une production continue pour des vitesses de vent qui se situent entre 10 et 90 kms/h.

**Olivier GUERIN**

Merci. Nous allons maintenant passer à la deuxième phase du débat avec des interventions... Dernière question, M., une intervention, ah vous avez été rapide pour lever la main donc je vous demande encore une fois de ne pas dépasser votre temps de parole de 3 min.

**Patrick DEMONGET**

Bonsoir, merci M. le Président, bonsoir à tous. J'ai attendu de faire une intervention parce que moi je suis très impatient de l'ouverture de ce Débat Public...

**Olivier GUERIN**

Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

### **Patrick DEMONGET**

Oui je suis Patrick DEMONGET, simple citoyen. Donc, je suis très impatient de l'ouverture de ce Débat Public parce que moi je connais très bien le littoral — je vais à la plage à Saint-Jouin, je me balade à Étretat ou à Fécamp sur les falaises, etc., je joue même aux échecs à Criqueboeuf c'est tout dire — et je trouve très important, j'observe de près ce qui se passe tout près de chez moi et j'avais quand même une question, c'est sur les modalités du Débat Public, ça été abordé à l'instant du point de vue évidemment je dirai des adultes, moi je vais l'aborder du point de vue des collégiens. Le seul moment où et c'est une première en France, des scolaires sont prévus pour intégrer le Débat Public, c'est sur un thème bien précis, emploi et formation professionnelle, et je regrette un petit peu — mais je mets ça au débat — je regrette un petit peu qu'en fait pour les jeunes, on prolonge un petit peu la logique de l'appel d'offres c'est-à-dire, mise en place de filières formation emploi, c'est essentiel, c'est très important, il y a déjà beaucoup de questions sur ce point-là on est bien d'accord, mais pourquoi ne pas imaginer étendre un petit peu — alors après sous quelle forme — sur d'autres thèmes sur les réunions thématiques. Je donne un exemple simple un élève de 4e par rapport à la formation professionnelle, il est peut-être un petit peu éloigné au niveau de ses préoccupations par contre s'il a comme loisir du dimanche la plongée sous-marine, il serait peut-être plus intéressé par la partie sur les usagers de la mer ou sur la biodiversité. Voilà c'est ce genre d'interrogation que j'ai pour commencer.

### **Olivier GUERIN**

Merci. Vous rappelez donc que c'est une première dans ces Débats Publics, cet atelier qui est fait, qui est réalisé avec des collégiens. On est attentif à toutes les propositions qui pourront être faites, ce n'est pas facile de réunir ensemble adultes et jeunes, ce n'est pas les mêmes créneaux horaires. Je rappelle que si ces réunions publiques du soir — elles ne sont pas toutes du soir d'ailleurs — sont plutôt à l'attention des adultes, il y a aussi la possibilité de consulter, de discuter du projet avec les présentations qui sont faites notamment en mairie ou encore dans les bureaux de la Commission Particulière.

### **Olivier MESLIN LE BAIL**

Bonsoir à tous donc moi je me présente, M. MESLIN LE BAIL Olivier, ex-habitant du Tréport, ex-patron pêcheur, j'ai 20 ans d'expérience dans la pêche. Je voudrais attester du fait qu'une reconversion de la pêche vers l'éolien offshore aujourd'hui c'est possible, moi je l'ai réalisé. C'est long, c'est très coûteux, mais voilà ça existe c'est un fait, voilà.

### **Olivier GUERIN**

Merci de votre témoignage. D'autres interventions ?

### **Claude TALEB**

Messieurs, Mesdames bonsoir, Claude TALEB, je suis vice-président du conseil régional, je représente ici avec ma collègue Véronique BÉRÉGOVOYE les élus Europe écologie au conseil régional et on est dans un débat inaugural donc je vais m'en tenir à une remarque générale sur l'opportunité du projet et peut-être si j'ai le temps après sur l'emploi, mais je n'en suis pas certain. Donc sur l'opportunité du projet, évidemment dans les débats thématiques un peu spécialisés je pense qu'on aura l'occasion de faire part d'interrogations voire de remarques sur les enjeux de biodiversité, sur les enjeux d'emploi, sur les enjeux qui concernent la pêche qui pour nous est extrêmement importante. Je veux quand même dire aujourd'hui sur l'opportunité générale de

ce projet, finalement ça ne nous arrive pas si souvent que ça donc c'est assez plaisant en matière de grands projets d'aménagement et de grands projets économiques que nous sommes favorables évidemment à ce projet que nous pensons qu'il est tout à fait opportun, qu'il est tout à fait opportun pour des raisons qui pour nous sont essentielles. On porte l'ambition pour notre pays — je sais qu'elle est élevée, mais elle est réaliste — à terme de sortir de la double dépendance aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire. Et on sait que bien évidemment pour y parvenir, il va falloir faire un certain nombre de démonstrations alors évidemment la première démonstration j'ai envie de dire qui est faite malheureusement finalement, c'est celle du nucléaire : Fukushima nous a rappelé qu'on était là quand même avec une industrie qui présentait un niveau de dangerosité tout à fait inédit et dont il faudrait savoir se passer le plus tôt possible, on pense nous que c'est possible à l'échelle d'une génération. La deuxième démonstration qu'il va falloir faire, c'est qu'il y a des conditions économiques et sociales acceptables ; il est effectivement possible d'exploiter le principal gisement d'énergie qui est celui finalement des économies d'énergie, qui est celui de l'efficacité énergétique, de ce point de vue ça été dit, le débat sur la transition énergétique donnera l'occasion d'avancer on l'espère sur ce plan-là. Et puis évidemment la troisième démonstration qu'il faut faire c'est que les renouvelables, ça fonctionne et ça fonctionne bien. Notre pays est engagé à produire — ça été dit aussi — 24 % en 2020 et à même doubler la mise à l'horizon 2050. Il est quand même temps de s'y mettre, en France on est en retard donc on pense qu'il faut y aller très franchement et là aussi je voudrais quand même souligner pour inviter tout le monde à l'optimisme que samedi dernier 23 à midi par exemple, l'Allemagne a produit 58 % de son électricité avec des énergies renouvelables : 58 % avec des énergies renouvelables, 28 % du total avec ses installations d'éoliens. Donc, on voit bien là qu'on ait sur des enjeux tout à fait, à la fois concrets, mais c'est aussi sur des volumes, sur des conséquences en volumes qui sont plus que significatifs et que ça vaut la peine effectivement de relever ce défi. Je vais m'en tenir là pour le premier niveau de remarques. La deuxième remarque, elle est concerne l'emploi. Là aussi, on pense nous que c'est une chance formidable pour l'économie et pour l'emploi dans la région Haute-Normandie. On a dans cette région des compétences, des savoir-faire industriels extrêmement importants qui vont pouvoir trouver là avec ce projet de Fécamp, mais aussi avec celui du Tréport qu'on espère voir naître le plus tôt possible, des activités, des industries nouvelles, une chaîne de valeur qui concerne toutes les entreprises, des plus grandes aux plus petites donc ça nous paraît tout à fait important. Je me suis amusé et je conclus, à regarder comment... si on traduisait — c'est peut-être un peu bêta — la taxe reversée aux communes concernées et aux pêcheurs en équivalent emploi — je sais bien que ça ne servira pas qu'à ça, on peut faire confiance à ceux qui en seront bénéficiaires pour les utiliser intelligemment —, ça représente 90 emplois pour les communes, 90 emplois pérennes sur la durée des 25 ans, 60 emplois pérennes pour la pêche, pour le secteur de la pêche, ce sont des tout-petits exemples, mais qui soulignent bien me semble-t-il les enjeux essentiels de ce point de vue-là.

### **Olivier GUERIN**

Merci. D'autres interventions ? Je ne vois pas toujours les mains qui se lèvent.

### **Pierre Simon**

Bonsoir, Pierre Simon d'ECOREFE (Ecologie dans la Région de Fécamp). Sur les documents que RTE nous a donné en sous-préfecture du Havre, il y a un non-sens à mon avis, c'est sur la dernière portion du câble. Le câble à partir de la remontée aéro-souterraine, aéromaritime qui va jusqu'au Havre et d'autre part, RTE nous dit comme ça que si on passe le câble dans un site urbanisé, c'est très coûteux et c'est une gêne pour les

riverains et les propriétaires. Donc le câble qui est en projet du parc éolien en mer, à terre, notamment à Fécamp repartirait directement sur Le Havre, sur le transformateur de Senneville notamment. Alors, je pose la question sur le dernier tronçon, au lieu de faire passer le câble par Fécamp, est-ce qu'il serait plus judicieux de passer le câble par Antifer pour aller ensuite directement sur Le Havre alors qu'à Antifer et sur Le Havre, nous avons des lignes électriques sécurisées et des terrains en jachère où on peut éventuellement augmenter la puissance électrique des transformateurs ?

**Olivier GUERIN**

Merci. Alors encore une fois, une réunion sera consacrée spécifiquement au raccordement électrique le 25 juin ici, mais peut-être que RTE peut donner quelques indications d'ordre général ? Vous pouvez donner un micro s'il vous plaît.

**Jean-Paul LAROCHE**

Concernant votre question, je peux vous assurer que toutes les solutions ont été étudiées y compris la solution d'arriver sur la côte au niveau d'Antifer. Le coût de la pose du câble en mer est deux fois plus cher que la pose terrestre, donc du parc jusqu'à Antifer, la longueur est beaucoup plus importante que du parc jusqu'à Fécamp, c'est presque le double. La longueur totale de la liaison entre sous-marin et souterrain est donc à peu près équivalente. Donc, si on voit comment dire le coût global du raccordement, il est beaucoup plus cher sur la solution par Antifer. De plus, la pose en mer représente beaucoup plus de risques puisqu'il y a beaucoup plus d'aléas climatiques, fonds marins qui risquent d'augmenter encore plus ce coût, donc voilà le choix a été fait de passer par Fécamp pour des raisons économiques raisonnables, puisqu'on a dit tout à l'heure que le coût du raccordement était intégré dans le coût du parc et ça se retrouve sur la contribution de services pour l'électricité. Et deuxièmement, de Fécamp jusqu'à Senneville, on privilégie de suivre l'axe routier départemental qui s'y prête assez bien, mieux que d'Antifer jusqu'au poste de Senneville.

**Olivier GUERIN**

Merci. Madame la Députée.

**Estelle GRELIER**

Merci. Peut-être intervenir au nom de la communauté de commune de Fécamp que je préside pour dire que depuis 2007 nous avons travaillé à la mise en place aussi d'un comité de pilotage local — ça n'a pas été, je crois, suffisamment souligné — qui réunissait tous les élus du littoral concernés — et c'était suffisamment exemplaire pour être signalé — ainsi que les usagers de la mer et c'est par les discussions nombreuses qu'il y a eu à l'intérieur de ce comité de pilotage local — on a bien noté qu'il y en avait un haut niveau de la préfecture —, mais par ce comité de pilotage local que le zonage a pu être pré-dessiné et donc du coup, admis par tous. Il me semblait que dans l'historique que vous avez rappelé, c'était — pour avoir les uns et les autres, élus communautaires et élus municipaux, passer de nombreuses heures en discussion — utile de le rappeler en préalable de cette concertation. Dire aussi que la communauté de communes de Fécamp, je vous le dis M. LEVECQUE a été la première à organiser son forum sur les énergies renouvelables, pourquoi, parce que nous avons bien compris que s'il était important que notre plan d'eau bénéficie d'un parc éolien en mer pour répondre aux objectifs européens, aux objectifs nationaux que nous nous sommes fixés, il était aussi utile que nous ne nous résignions pas à cela et que les conséquences économiques du parc puissent bien retomber sur

la ville de Fécamp et nous avons dans l'idée de participer très activement à la constitution d'une filière de développement économique, utile, je crois, au développement de notre littoral, et nous travaillons notamment dans le cadre du Havre développement avec nos amis havrais. Mais il y a aussi le souhait, je crois fort des Fécampoïses, des élus intercommunaux, comme des élus municipaux que nous ne soyons pas simplement le terrain de jeu du parc des éoliennes en mer, mais que nous soyons bien au cœur de son développement économique, c'est la raison pour laquelle nous avons accompagné les consulaires quand ils ont œuvré à la promotion du dispositif Vigie Business pour que nos PME-PMI locales puissent accéder aux appels d'offres que nécessairement vous organiserez dans le cas de votre sous-traitance et je voulais rappeler ce point d'importance des retombées économiques pour le territoire de la même manière, je finirai par là, nous œuvrons avec la Région et notamment Monsieur TALEB pourra le confirmer, le fait que nous organisons une formation pour que la main-d'œuvre locale puisse être formée notamment par des mentions complémentaires pour pouvoir aller travailler sur ce parc des éoliennes en mer. Ne sous-estimez pas dans ce débat, l'impact attendu par une ville moyenne quand elle-même a fait tous les efforts nécessaires pour favoriser, nous l'espérons, l'implantation d'un premier parc des éoliennes en mer au large de notre ville. Merci.

#### **Pierre PEYSSON**

M. le président est-ce que je peux juste réagir ? Moi je tiens à souligner effectivement le rôle assez important qu'a joué la communauté de communes de Fécamp notamment pour organiser des forums des métiers et je voudrais m'adresser à tous les jeunes qui se demandent dans quelle voie ils souhaitent aller ou aux parents pour orienter leurs enfants. C'est vrai que quand on avait commencé en 2008, on avait commencé à aborder la question de l'éolien en mer, mais on était aux prémices des prémices du développement d'une filière en France et au fur et à mesure les choses se sont étayées et le dernier événement a été, je crois, un franc succès puisqu'il y a eu un forum qui a été totalement pensé pour l'éolien en mer et sur Fécamp on va créer effectivement 100 emplois qui sont des emplois plutôt qualifiés en fait, beaucoup de techniciens, on aura une cinquantaine de techniciens de maintenances qui seront basés depuis le port de Fécamp, des marins, des logisticiens et des ingénieurs. Et au Havre, on va plutôt avoir des ouvriers pour... si on regarde la fabrication des fondations gravitaires et finalement notre travail ce n'est pas uniquement de regarder au niveau local quelles vont être les forces en présence, mais de travailler avec l'ensemble des territoires, le territoire de Fécamp et le territoire havrais en concert avec la région pour pouvoir justement mettre un dispositif global et que des Fécampoïses puissent travailler à Fécamp s'ils le souhaitent, puissent travailler au Havre s'ils le souhaitent également et vice-versa.

#### **Olivier GUERIN**

Merci.

#### **Sylvie BARBIER**

Sylvie BARBIER de nouveau. Je précise que je suis également membre du conseil maritime de façade qui va de la frontière belge jusqu'au Mont-Saint-Michel et présidente de la commission milieu vivant. Et à ce propos je pose une question qui n'est pas directement au maître d'ouvrage, mais quand même incidente, les études qui ont été menées nous ont paru très sérieuses avec un réel souci de préservation de l'environnement et quand on parle d'impact, un impact n'est pas forcément négatif, par exemple, nous pensons quand même que si les

choses sont faites correctement, nous allons avoir une possibilité de reconstitution des populations halieutiques et un enrichissement de la diversité marine. Mais, nous sommes quand même inquiets de la façon dont sont envisagées toute une série de développement, de projets de développement sur le littoral et nous avons relevé quand même que 15 % de la redevance doit aller en principe tout au long de la façade sur des projets entre guillemets de développement et nous souhaiterions que ce développement soit conçu comme vraiment dirigé vers une amélioration du littoral à tous égards que ce soit le trait de côte, que ce soit la biodiversité, que ce soit éventuellement le développement des énergies marines autre que l'éolien, donc ça s'adresse aussi aux autres interlocuteurs. Et, je précise aussi puisque la salle est bien remplie et des décideurs, qu'est en cours actuellement un processus qui doit aboutir à un projet de loi sur la mer et le littoral avec pour notre façade, deux séminaires, l'un à Caen, le 2 avril et l'autre à Boulogne, le 4 avril et j'invite vraiment le plus d'acteurs possibles à participer à ce travail de réflexion sur la défense de la mer et du littoral.

### **Olivier GUERIN**

Merci. Comme vous l'avez indiqué, votre question ne s'adressait pas particulièrement au maître d'ouvrage, mais plus à ceux qui décideront de l'affectation de cette redevance. Madame.

### **Véronique BÉRÉGOVOYE**

Véronique BÉRÉGOVOYE, vice-présidente de la région Haute-Normandie. Pour compléter un peu ce qui a été dit, c'est vrai que moi j'ai envie de dire aujourd'hui c'est un vrai défi, un vrai challenge et à la question est-ce que la Haute-Normandie s'engage dans la transition énergétique, eh bien oui, avec un beau projet comme ça bien évidemment. Je rappellerai juste quelques chiffres au niveau de notre région et quelques enjeux, quelques défis auxquels nous sommes confrontés ici en Haute-Normandie avec un profil industriel et économique assez particulier. On a des défis à relever, des réponses à apporter, on est la première région maîtrise de Gaz à effet de serre par habitant. On est la deuxième région la plus consommatrice d'énergie, on est la troisième aussi en terme de production énergétique, on raffine 40 % du pétrole français, on produit aussi de l'électricité nucléaire avec 11 % de la production nucléaire ici, avec 26 % consommé par les hauts normands et 74 % à l'exportation. Donc voilà, c'est quelques chiffres qui permettent un petit peu de comprendre dans quel contexte on est dans cette région. Et il y a une semaine, nous avons adopté à la Région le schéma régional climat air-énergie qui justement nous permet de nous orienter, d'anticiper et non pas de subir un effectivement un certain nombre de crises que nous avons aujourd'hui, crise économique, crise énergétique, crise écologique et de faire des perspectives en fin de compte, des perspectives pour savoir vers quoi nous devons aller et ce que nous devons développer comme économie, comme énergie. Donc bien évidemment à travers ces travaux, la réduction des consommations énergétiques, la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. Et dans ce cadre-là, nous avons fait la prospection que, pour essayer de remplir nos objectifs, car chacun doit prendre sa part, internationale, nationale et locale, en particulier l'objectif des « 3 x 20 » et les 20 % d'énergie renouvelable, et bien que l'éolien offshore et terrestre, mais l'éolien dans son ensemble représentait 50 % de cet objectif-là, ce qui est effectivement assez conséquent. Et évidemment de par la présence de nos côtes — on se demande d'ailleurs comment se fait-il, mais bon certains ont la réponse et nous en avons une partie — pourquoi on n'a pas commencé plutôt parce que franchement, avoir des côtes aussi riches en vent, donc voilà, on a perdu un peu de temps, on va rattraper ce retard. Et je pense que ce projet est un beau défi et vraiment un beau lancement pour dire que oui en Haute-Normandie, nous allons effectivement remplir nos objectifs, nous allons nous engager dans ce beau

projet, et qui va permettre le développement d'une filière donc de la formation professionnelle dont en effet la Région a la responsabilité, jusqu'à la production d'énergie et je pense que dans ce cadre-là c'est vraiment un très beau projet que nous devons soutenir et que nous soutenons très fortement. Merci.

### **Olivier GUERIN**

Merci. Il y avait une question qui nous projetait loin en 2045, quelles seront les alternatives énergétiques en remplacement du parc éolien ? Nous faisons un peu de prospective ici, je crois que 2045 c'est quand même un peu loin et nous aurons le temps je suis sûr, où d'autres auront le temps, de faire un débat sur ces perspectives...

### **Anne GUERRAND**

C'est très important.

### **Olivier GUERIN**

Bien sûr que c'est très important, simplement ce que je peux dire c'est que nous sommes là sur un projet qui se mettra en place s'il est décidé à partir de 2018 et que les échéances de 2045 sont hors de notre débat sans doute et puis encore une fois un peu difficiles à préciser dès maintenant. Bien je ne vois plus d'autre intervention, si monsieur ?

### **Alain PLANTAZ**

Alain PLANTAZ Europe écologie les Verts, Fécamp. Devant ce projet d'importance peut-être nécessaire, indispensable, je pense qu'il est important de porter sa voix donc mes collègues Véronique BÉRÉGOVOYE et Claude TALEB ont porté la voix de la Région, moi je tenais dès aujourd'hui à porter la voix du groupe local. Nous sommes satisfaits que ce débat public ait lieu, car c'est un formidable outil démocratique qui par sa rigueur et son indépendance, on l'a récemment vécu lors du débat public sur la LNPN, permet à tous et à chacun de s'exprimer. Il est indispensable que ce type d'équipement fasse l'objet d'une réflexion collective. Nous sommes favorables à l'implantation du parc éolien offshore de Fécamp. En tant que citoyen français et européen, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à assurer un futur énergétique soutenable par plus de sobriété, d'efficacité et par le développement des énergies renouvelables. Nous n'avons aucune avance et avons besoin de la réalisation de parcs éoliens offshore pour atteindre ses objectifs. La création d'une nouvelle filière industrielle éolienne en France est importante. Les savoirs industriels hauts normands bien que menacés sont nombreux. L'implantation du site offre des perspectives certaines de reconversion et d'emploi. Néanmoins, nous serons particulièrement attentifs à la cohérence de l'ensemble du processus, en effet il nous semble indispensable que les retombées financières dont bénéficieront les collectivités servent à renforcer les économies et la meilleure gestion de l'énergie sur notre territoire. Et nous demandons donc que ces aides soient éco conditionnées. S'il est important de savoir comment nous produisons l'électricité dont nous avons besoin, il est tout aussi important de comprendre pourquoi nous avons besoin de cette électricité et influencer sur l'un sans envisager l'autre serait un non-sens et inversement. Enfin, nous sommes pleinement conscients des difficultés liées à la coexistence d'usages et d'enjeux variés sur un même territoire. Sur le littoral Cauchois, il s'agit d'un défi indispensable à relever. Pour ce faire, les options à moindre impact doivent être trouvées et une gestion adaptative doit être mise en place pour suivre et rectifier les interactions tout au long du processus.

### **Olivier GUERIN**

Merci. Quelqu'un souhaite intervenir là-bas ? Non ? Je le vois mal. Bien s'il n'y a plus d'intervention. Si, monsieur.

### **Guillaume BLAVETTE**

Une dernière question. Guillaume BLAVETTE du réseau Sortir du nucléaire. EDF s'engage actuellement à mettre en œuvre des moyens de production d'énergie renouvelable. Si j'ai bien compris, les engagements du président de la République visent à diminuer la part de la production d'électricité nucléaire dans le fameux mix énergétique de 75 à 50 %. Si l'on considère que tous ces parcs éoliens en mer qui ont leur intérêt et qui sont proposés avec beaucoup de talent et d'expertise vont apporter une production d'énergie supplémentaire dans le réseau. Je demande ce soir à EDF, quel engagement prend cette société très concrètement pour fermer des réacteurs nucléaires en France ? Nous concevons totalement que l'énergéticien français se reconvertisse, nous concevons la nécessité, Claude TALEB l'a dit tout à l'heure, de sortir du nucléaire, mais nous n'aimerions pas que ces projets d'énergies nouvelles apportent un surcroît de production pour alimenter un toujours plus de consommation qui a été dénoncé par le représentant du groupe local ELV de Fécamp. Donc oui pour des énergies renouvelables, mais à consommation constante pour respecter ce fameux « 3 x 20 ». Alors messieurs et mesdames d'EDF, combien donc de réacteurs nucléaires allez-vous fermer pour donner la place à ces énergies nouvelles dont nous avons besoin, dont la planète a besoin. Merci.

### **Olivier GUERIN**

Vous êtes dans le débat sur la transition énergétique je crois qu'on est un peu loin du débat sur le parc éolien lui-même et je ne pense pas que le maître d'ouvrage à cette table puisse représenter EDF.

*En off, s'adressant au maître d'ouvrage : Vous souhaitez intervenir ?*

Bien donc c'est une question qui dépasse un peu ce débat.

Je vous remercie de votre présence ce soir, de l'animation de cette réunion. Je vous rappelle notre prochaine réunion générale donc le vendredi 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval. Je voudrais aussi rappeler, je ne l'ai pas dit suffisamment tout à l'heure que l'atelier thématique qui sera fait la semaine prochaine avec des collégiens, n'est pas seulement sur la formation professionnelle, mais surtout les sujets de l'éolien et donc ça pourrait être discuté complètement lors de cet atelier, d'ailleurs à partir des questions que les collégiens poseront. Je vous remercie, bonne soirée.

*Applaudissements.*